

# SOIREE CLUBS LABELLISES DU 17 JANVIER 2017 SYNTHESE DES ECHANGES

***Axe 1 :** favoriser la connaissance du public en situation de handicap pour les accueillir plus sereinement et dans de bonnes conditions. Mieux se connaître c'est mieux s'appréhender. L'intégration doit être pensée comme un processus qui se construit pas à pas dans la connaissance des uns et des autres. Dans la pratique sportive, il s'agit pour les acteurs de la relation de s'ajuster, de connaître et reconnaître l'autre dans sa singularité.*

***Justification :** connaître les différents types de handicap, les structures d'accueil, permet de mieux prendre en compte les besoins des personnes et leur proposer un accueil et des activités adaptées.*

*Parler du handicap permet aux associations d'apporter une réponse plus juste à la personne.*

***Pistes :** Développer les formations locales auprès des associations sportives sur une première approche du handicap et sur les structures spécialisées ?*

*Favoriser les temps d'échanges avec la famille ou les personnes référentes des établissements*

*Réfléchir à une mutualisation, un échange des bonnes pratiques pour la prise en charge des personnes en situation de handicap ?*

*Mettre en place une base de données et d'information actualisée régulièrement sur le handicap, consultable par les associations et abondée par les acteurs du handicap ?*

## **SYNTHESE des groupes :**

Les idées mises en avant font apparaître qu'il serait bien de réaliser un travail le plus tôt possible avec les personnes en situation de handicap, notamment les jeunes, et ce avec l'aide des structures spécialisées.

L'accompagnement des parents d'enfants en situation de handicap est aussi un point important : les amener à parler du handicap afin de permettre aux structures de mettre en œuvre tous les moyens d'un accueil optimal.

- Pour la phase d'accueil en elle-même : dans un premier temps, sensibiliser les membres de l'association est un point essentiel. Il peut y avoir une peur liée à la non connaissance du handicap. Il faut le démystifier. Cette sensibilisation peut se faire de différentes façons : soit en mettant en place des échanges avec des structures d'accueil, ou d'autres clubs accueillant déjà, soit en organisant une manifestation avec une activité handi-valide.

Cependant, il n'y a pas forcément de différence à faire dans l'accueil avec celui d'une personne valide. Il arrive que le handicap ne soit pas connu, identifié au départ et que cela ne pose aucun problème.

Certaines associations préconisent d'avoir un temps d'accueil spécifique avec le pratiquant, avant la présentation au sein du club.

- Pour l'activité en elle-même : le constat commun est de dire qu'il est nécessaire d'adapter la pédagogie pour permettre à la personne d'être en réussite et donc en confiance. Toutefois, il peut y avoir des freins et limites sur le plan moteur et social quelquefois. L'inclusion n'est pas toujours possible.

Il ressort que la pratique partagée permet la création d'une dynamique et de resserrer les liens. Elle permet aussi une prise de conscience du handicap par les valides.

Au niveau des contenus pédagogiques adaptés, les associations se sentent démunies et pas aidées par leurs fédérations respectives. La thématique est rarement intégrée dans les formations proposées, et si elle l'est, pour les formations professionnelles, il arrive que le coût et la lourdeur soient des freins.

Il est évoqué aussi la possibilité et l'intérêt des formations en interne.

*Axe 2 : Développer les coopérations entre les différents « acteurs » locaux du handicap (échelle communale ou intercommunalité) pour favoriser l'accès à la pratique sportive*

*Justification : un fonctionnement cloisonné ne permet pas de connaître les possibilités offertes sur le territoire, et de faciliter les passerelles avec les associations sportives*

*Pistes : les associations font la démarche d'aller vers les acteurs du handicap (une fois qu'ils sont identifiés) pour présenter leur « offre » ?*

*La collectivité fait le relais entre le CCAS ou autre structure (la commission accessibilité) ?*

*Les institutions, les partenaires aident à ce relais, au plan départemental d'abord puis au niveau local avec des outils bien identifiés pour arriver jusqu'à la personne en situation de handicap ?*

*Partir de la personne en situation de handicap et construire un parcours individuel d'accès à la pratique ?*

## **SYNTHESE des groupes :**

Les 4 groupes sont d'accord sur la justification

Ils mettent en avant les difficultés suivantes :

- Le manque de connaissances des acteurs de proximité
- Les difficultés de communication
- Le fait que le projet part généralement des clubs vers les adhérents
- Le manque de connaissances des publics et de leurs lieux de résidence
- Les clubs travaillent en majorité avec des établissements du médico social.
- L'accueil se met en place à partir d'une demande ponctuelle pour créer l'action ou d'une volonté d'ouvrir l'association sans connaître les réels besoins.

Pour les pistes :

- Un outil informatique ou un document numérique répertoriant les acteurs à contacter pour la mise en place de leur projet seraient utiles.
- Une brochure informatique ou papier répertoriant les associations d'usagers, peu importe les handicaps, permettrait d'avoir une vision de ce qui se passe sur le territoire et de savoir vers qui se tourner ou à qui proposer une offre d'activité.
- L'envoi aux mairies de la liste des clubs labellisés de leur commune pour le faire passer aux CCAS, aux assistantes sociales de secteurs, pour une diffusion, un relai local.
- Réaliser un forum des associations labellisées pour se faire connaître.
- Besoin d'une information sur les comités sport adapté et handisport, leur rôle, leurs actions.

*Axe 3 : Aménager l'environnement (installations, matériel spécifique, moyens humains) pour accueillir dans des conditions optimales permettant une pratique*

*Justification : malgré les intentions dans certaines associations, il n'est pas possible d'accueillir, et quand l'accueil est effectif, il est parfois limité.*

*Pistes: Développer les liens avec la collectivité pour ce qui concerne les équipements, créneaux de pratique, en valorisant l'impact d'actions en faveur des personnes en situation de handicap ?*

*Pour le déficit de moyen humain, matériel...Penser à la mutualisation entre associations quelles soient sportives ou pas, penser aux dispositifs à disposition (service civique....) ?*

## **SYNTHESE des groupes :**

La nécessité d'un aménagement de l'environnement est validée par la majorité des associations présentes, notamment et d'abord surtout, par rapport à la notion de sécurité des pratiquants.

Pour ce qui concerne les pistes avancées :

Les équipements adaptés font souvent défaut et il est difficile de mettre la « pression » sur les collectivités qui ont l'obligation légale de faire les aménagements, mais qui ont du temps... C'est plus souvent le public qui s'adapte aux installations. Exception sur certains territoires où une réelle politique autour du handicap est engagée. Dans l'ensemble, il y a des contacts avec les collectivités qui essaient d'accompagner les structures.

La mutualisation de matériel spécifique apparaît pour beaucoup difficilement envisageable (qui achète, qui gère ?). Par contre pour certains, une mutualisation d'emploi sur la thématique avec d'autres clubs de la même discipline serait possible et intéressante. Il y a déjà de la mutualisation de bénévoles, pour exemple entre une association « valide » et une

association sport adapté (UNSS par exemple avec CD SA, très bon vecteur, suivant l'association de parents de jeunes en situation de handicap, pour aller vers la pratique en club), ainsi que des partenariats (conventions) avec des établissements spécialisés. La mutualisation de transport est aussi évoquée. Le transport est une vraie problématique. La mise en place de nouveaux créneaux est aussi difficile à cause de l'occupation assez maximale des installations sportives sur des horaires ciblés. Et même sur les créneaux déjà à disposition des associations, il serait difficile d'accueillir plusieurs personnes en situation de handicap.

*Axe 4 : intégrer une personne en situation de handicap dans une association sportive peut être une démarche plus globale qu'une offre de pratique*

*Justification : penser l'activité sportive comme un élément constitutif d'un projet de vie structurant pour qu'elle devienne un élément favorable à l'acquisition d'une certaine autonomie motrice et sociale. L'activité n'est qu'un vecteur d'entrée.*

*Pistes : Aller vers une intégration pleine avec les valides quand cela est possible.*

*Mettre en place des moments d'échanges et de partage au sein de la vie du club.*

### **SYNTHESE des groupes :**

Toutes les personnes présentes s'accordent à dire que l'intégration d'une personne en situation de handicap dans une association sportive doit être une démarche plus globale qu'une offre de pratique.

Il y a une réelle volonté des structures d'aller dans ce sens et tous pensent qu'il faut qu'il y ait une vie sociale autour de la pratique, c'est essentiel....

Il faut essayer d'éviter les situations d'échec pour un meilleur épanouissement et qu'elles puissent trouver leurs repaires dans la vie du club.

Néanmoins pour certains, dans la réalité, c'est plus difficile.

Problèmes rencontrés :

- Difficile pour les personnes en situation de handicap de venir en dehors des séances et de se déplacer seules (transport, accompagnement...)
- Contraintes horaires, peuvent participer en journée mais pas de disponibilité le soir et le week-end pour beaucoup
- Dépend beaucoup de l'encadrement, nécessité de connaître le handicap
- Beaucoup d'activités leur sont proposées d'où peu de disponibilité
- la relation valide/non valide est quelquefois difficile et il faut faire attention aux rapports entre eux

Malgré ces constats, l'accueil des personnes en situation a bien évolué et l'on ressent une grande volonté de tous pour que cela se passe au mieux. Par contre, il est mis en avant que l'intégration se fait plus facilement que l'inclusion.

Les bénévoles des structures sportives veillent à ce que les personnes en situation de handicap puissent être membres à part entière du club en les associant à toutes les animations proposées au sein de leur club, ainsi qu'à des activités autres que la pratique comme l'arbitrage.

Malgré les quelques problèmes rencontrés ci-dessus, la volonté de tous est de mettre tout en œuvre pour que l'intégration des personnes en situation de handicap soit totale et sans aucune différence.